

**37. Question de Monsieur Emin ÖZKARA, conseiller communal, du 20 août 2020 --- Vraag van de heer Emin ÖZKARA, gemeenteraadslid, van 20 augustus 2020.**

La concertation entre Beliris, la Région Bruxelloise et la commune de Schaerbeek quant au budget lié à la rénovation de la piscine Neptunium située à Schaerbeek.

En 2016, Schaerbeek et Beliris ont signé un accord pour la rénovation complète de la piscine Neptunium. Un budget initial de 7,6 millions d'euros avait été alors prévu pour les travaux, budget ventilé comme suit :

- 5,4 millions d'euros à charge de Beliris
- 2,2 millions d'euros à charge de la commune de Schaerbeek

À signaler, il avait aussi été convenu que les surcoûts éventuels seraient à charge de la commune de Schaerbeek.

Aujourd'hui, la piscine du Neptunium, qui aurait dû rouvrir depuis plusieurs mois, est toujours en chantier. En cause du retard, de mauvaises surprises qui se sont accumulées au fil du chantier telles que : présence d'amiante, cuve en très mauvais état, garde-corps de la tribune plus aux normes, etc... De nombreux travaux supplémentaires se sont donc ajoutés au fil du temps faisant ainsi exploser le budget initial !

Résultat, le budget initial de 7,6 millions d'euros prévu en 2016 pour réaliser les travaux a presque doublé aujourd'hui. Qui plus est, nous apprenons que suite au retard, l'entrepreneur demanderait des indemnités de dommage de 3 millions d'euros !

Alors que la commune de Schaerbeek avait budgété 2,2 millions d'euros, elle a en réalité déjà affecté 8,7 millions d'euros pour ce chantier. Autant dire que la commune de Schaerbeek a, elle aussi, explosé le budget initial qu'elle avait dédié à ce chantier. **"Pour Schaerbeek, Beliris a mal anticipé les problèmes. Selon Beliris, personne ne pouvait les prévoir"**.

Pour l'instant, le chantier et les travaux continuent... Dans le meilleur des cas, la piscine Neptunium devrait être opérationnelle fin 2021...

Je souhaiterais savoir :

1. Acteur par acteur, quels sont les montants financiers déjà engagés et/ou utilisés pour ce chantier ?
2. Une concertation entre Beliris, la Région bruxelloise et la commune de Schaerbeek a-t-elle été organisée pour tenter de trouver des moyens financiers supplémentaires qui permettraient d'alléger la facture pour les schaarbeekois.es ? Si oui, quand et quelles ont été les grandes lignes discutées et les solutions proposées ? Qu'en est-il des indemnités de dommage dues à l'entrepreneur ? Quels sont les montants financiers supplémentaires encore nécessaires pour **mener à terme ce chantier au plus vite** ?

Réponse :

Je vous remercie pour votre question relative à la rénovation du Neptunium. Une partie des éléments de réponse se trouve d'ores et déjà dans ce qui a été transmis en juin dernier au conseiller communal Cédric MAHIEU (voir ci-dessous).

En ce qui a trait à la concertation avec BELIRIS, je vous invite à prendre connaissance du courrier adressé en juillet dernier à la Première Ministre, en charge de BELIRIS, avec copie aux ministres régionaux concernés. La Commune n'a, à ce jour, toujours pas obtenu de réponse à cette lettre.

Par ailleurs, en ce qui concerne les indemnités réclamées par l'entrepreneur, des discussions sont toujours en cours entre BELIRIS et STRABAG, et il ne m'est pas possible pour le moment d'en divulguer la teneur.

Tels sont les éléments que je tenais à porter à votre connaissance.

**RÉPONSE ÉCRITE À LA QUESTION DU CONSEILLER COMMUNAL CÉDRIC MAHIEU RELATIVE AUX  
TRAVAUX DU NEPTUNIUM – JUIN 2020**

Avant de répondre le plus précisément possible à vos questions, je voudrais vous rappeler ainsi qu'à tous les membres du conseil communal, le contexte institutionnel de ce chantier primordial pour les Schaerbeekois :

La Commune et Beliris ont convenu ensemble par protocole d'accord en date du 25 mai 2016 :

- Des travaux nécessaires pour rénover l'activité aquatique du bâtiment (la piscine donc, et non les autres parties du bâtiment comme la buvette, les salles polyvalentes, etc.) ;
- Que la participation financière totale de Beliris, études comprises, serait de 6.583.204€TVAC (enveloppe fermée), que celle de la Commune serait de 1.925.662,76€TVAC, et tout supplément à charge de la Commune ;
- Que les montants repris au protocole, et en particulier la part communale, étaient basés sur une estimation du coût des travaux, et que le montant initial à payer par la Commune serait arrêté sur base du montant définitif de l'offre retenue ;
- Que le maître d'ouvrage des travaux (celui qui décide des travaux supplémentaires et des incidences tant en termes financiers qu'en termes de délais) serait Beliris, la Commune n'étant qu'observatrice du chantier et de ses évolutions.

Ces conditions étant exigées par Beliris, la Commune a donc décidé de les approuver et ce afin de bénéficier du subside de 6 millions d'euros. A aucun moment, les membres du conseil communal qui ont approuvé à l'unanimité le protocole d'accord entre Beliris et la Commune, n'ont imaginé que le chantier accumulerait les retards et les suppléments financiers que nous connaissons aujourd'hui.

Ce rappel étant fait, en réponse à votre question écrite concernant les travaux au Neptunium, je vous prie de trouver, point par point, des éléments de réponse à vos différentes questions :

**1. Pouvez-vous m'informer de l'actualisation du planning des travaux pour la rénovation du Neptunium ?**

Considérant le ralentissement du chantier en raison de la crise liée au Covid-19 d'une part, et les travaux supplémentaires commandés par Beliris d'autre part, il est peu probable que les délais prévus en janvier 2020 soient respectés, à savoir juillet 2021 pour une réouverture de la piscine en septembre 2021.

Nous avons exigé auprès de Beliris, qui je le rappelle est le maître d'ouvrage du chantier, un planning actualisé pour le début du mois de juillet.

**2. Les travaux ont-ils été suspendus durant le confinement ? Si oui, ont-ils repris ?**

L'exécution des travaux a été suspendue du 20 mars au 3 mai 2020. Les travaux ont repris le 4 mai dernier.

**3. Les travaux de désamiantage sont-ils terminés ?**

Les travaux de désamiantage sont terminés depuis février 2020.

**4. Les budgets adoptés en septembre 2019 sont-ils toujours d'actualité ou doivent-ils être réajustés ? Quel est le coût à charge de la Commune de Schaerbeek ?**

Jusqu'à présent, le conseil communal a approuvé lors de l'examen du budget et des différentes modifications budgétaires, les montants suivants pour la rénovation de la piscine :

En 2016 :	2.400.000 euros
En 2018 :	2.300.000 euros
En 2019 :	3.490.000 euros
En 2020 :	500.000 euros

Soit un total de 8.690.000€ pour la part communale. En ajoutant la part de Beliris pour les travaux (6.000.000€TVAC), on arrive à un total de 14.690.000€.

L'effort que le commune a fait au fil des années est donc très important et dépasse largement les engagements initiaux.

Théoriquement ils devraient être suffisant puisque l'estimation actuel est de 12.750.000.

Cependant des informations toutes récentes nous font craindre de mauvaises nouvelles :

Beliris ne nous a pas encore transmis les estimations de travaux de parachèvement et de nouveaux gardes corps (dont on découvre seulement maintenant qu'ils ne seraient pas aux normes !). Leur première estimation était de 1.700.000 euros !

De plus il faut toutefois tenir compte d'une grande inconnue qui viendra s'ajouter à ces dépenses : la « claim » réclamée par l'entrepreneur au titre d'indemnité pour prendre en compte les surcoûts auxquels il est exposé à cause de l'augmentation de la durée du chantier. Ce montant est en cours de négociation et il se situe entre 300.000€ selon Beliris et 3.000.000€ selon Strabag.

Pour le collège communal la commune de Schaerbeek a déjà largement été sollicité. Les importants efforts financiers rendront par exemple plus difficile de dégager des moyens financiers pour la rénovation du reste du bâtiment en équipement sportif.

Un courrier de préparation est donc en cours pour écrire à la Première Ministre et au Ministre Président, tous les deux en charge des accords de coopération Beliris dans leur Gouvernement respectif. Nous exigerons que le prochain avenant de l'accord de coopération exige deux choses :

1. La prise en charge de tous les montants au-delà de ce que la commune a déjà engagé (8.690.000 euros !)
2. Une enveloppe pour prendre en charge les études et les travaux de la rénovation du reste du bâtiment afin d'y développer des espaces sportifs.  
Tels sont les éléments que je tenais à porter à votre connaissance.